

# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 janvier 2014- Convocation du 16 janvier 2014

Compte rendu affiché le 31 janvier 2014

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

### Présents

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. GUENNAT, M. AUROY, M. VALETTE, Mme DUMARD, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mme COIN, Mme FERNANDES, Mme ROGER, Mme DEBORDE, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, M. MANIKAS

### Absents représentés

Mme GOYON par Mme GLATARD, M. CHRETIN par Mme SORREL-DUNAND, Mme ARTETA par Mme ORIOL, Mme CORSET par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	28
Exprimés	28

### Objet : Subvention Contrat Enfance Jeunesse

La Commune est engagée dans le **Contrat Enfance Jeunesse** qui est formalisé par une convention avec l'État. Dans le cadre du **Contrat Enfance Jeunesse**, des actions sont portées par la Commune mais aussi par des partenaires (structures, associations...). Il convient de définir les subventions maximales qui pourront être allouées à ces partenaires dans le cadre spécifiquement du contrat et versées hors subventions ordinaires.

Association	Objet / Action	Montant
MJC	Accès à la culture pour tous	11 000.00 €
MJC	Action séjour	7 500.00 €
OCC	Maison Couleur	3 000.00 €
OCC	Poste Comptable	6 605.00 €
Crèche Les Petits Gones	Subvention 2014	174 000.00 €
ALFA 3A	Relais d'Assistantes Maternelles	19 280.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget communal,
- VU la présentation et le bilan des actions du Contrat Enfance Jeunesse,
- **APPROUVE le versement des subventions maximales ci-dessus et relatives au Contrat Enfance Jeunesse,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget communal, article 6574,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 23 janvier 2014  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 24/01/2014
  - Publication ou affichage le 24/01/2014
  - Fait à Neuville-Sur-Saône, le 23 janvier 2014
- Jean-Claude OLLIVIER, Maire.

